

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



## BUREAU DU SECRETAIRE GENERAL ET PORTE PAROLE DU GOUVERNEMENT

### COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DU BURUNDI SUR LA RESOLUTION 2279 DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES DU 01 AVRIL 2016.

\*\*\*\*\*

1. Le Gouvernement du Burundi apprécie les efforts fournis par la Communauté internationale particulièrement l'ONU et l'intérêt permanent qu'elle porte sur le Burundi afin de l'assister pour trouver des voies de solution aux problèmes qu'il traverse actuellement.
2. C'est dans ce cadre que le Gouvernement a pris bonne note de la Résolution 2279 adoptée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies en sa 7764<sup>ème</sup> séance le 1<sup>er</sup> avril 2016. Cette résolution vient en complément à la résolution 2248 adoptée en date du 11 novembre 2015.
3. Le Gouvernement du Burundi remercie une fois de plus le Conseil de Sécurité des Nations Unies pour son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance politique, à l'intégrité territoriale et à l'unité du Burundi, de même qu'il partage la conviction que la sécurité sur le territoire burundais ainsi que la protection des populations incombent au premier chef au Gouvernement burundais.
4. S'agissant de la résolution des problèmes internes au Burundi, le Gouvernement s'est déjà engagé de mener le Dialogue inter burundais en vue de déceler tous les problèmes qui minent la société burundais et proposer des solutions. Et dans l'optique de mener à bon port ce processus déjà lancé, le Gouvernement du Burundi a manifesté officiellement son intention de coopérer avec les Nations unies afin d'obtenir son assistance pour appuyer ce processus.
5. Ce Dialogue inter-burundais conduit sous la médiation du Président Ougandais Yoweri Kaguta MUSEVENI actuellement épaulé par l'ancien président tanzanien William Benjamin MKAPA concerne tous les burundais aussi bien de l'intérieur que de la Diaspora, tel que le Gouvernement s'y est engagé. Le Gouvernement a toujours été ouvert sur cette question et il n'a cessé de le dire et de poser des gestes de bonne volonté allant dans ce sens.  
Ainsi, la Commission Nationale chargée de piloter le Dialogue Inter-burundais (CNDI) est prête à collaborer avec l'équipe de la facilitation pour organiser ensemble le dialogue avec les Burundais de l'extérieur.
6. A propos du travail de la CNDI, le Gouvernement tient à informer l'opinion que la première phase du dialogue intérieur vient de se terminer à travers les 18 provinces du pays, et la

Commission s'apprête à organiser les rencontres entre les différents groupes sociaux dans toutes les communes.

7. Il va sans dire néanmoins que ce Dialogue ne saurait concerner que les parties prenantes attachées à une solution pacifique et cette position, le Gouvernement du Burundi la partage avec les Nations Unies notamment par sa récente résolution (2279) ainsi que celle du 12 novembre 2016 (2248).

De même, le Gouvernement du Burundi voudrait souligner une fois de plus que ce dialogue, si inclusif soit-il, ne viendra nullement occulter le travail de la Justice, ni consacrer l'impunité.

8. S'agissant du déploiement d'une présence des éléments de Police envoyés par les Nations Unies, le Gouvernement est tout à fait d'accord pour une présence d'un effectif limité d'experts policiers non armés (une vingtaine environ) qui viendraient apporter l'expertise nécessaire aux forces de sécurité burundaises dans le cadre de la promotion des droits de l'homme et faire progresser de manière générale l'Etat de droit.

Le Gouvernement du Burundi est disposé à mener les consultations nécessaires avec les Nations Unies dans l'optique de fixer de commun accord les modalités pratiques de la venue et du déploiement de ces éléments de police. Cette présence viendrait par ailleurs renforcer l'action des observateurs convenus avec l'Union Africaine et dont les modalités de déploiement sont en cours de négociation.

9. Pour terminer, le Gouvernement du Burundi se réjouit de la bonne intention du Conseil de Sécurité des Nations Unies d'envisager des mesures contre tous les acteurs au Burundi et à l'étranger dont les actions et les déclarations contribuent à perpétuer la violence et entravent la quête d'une solution pacifique.

A cet effet, le Gouvernement du Burundi attend des actions concrètes de la part du Conseil de Sécurité des Nations Unies car il est convaincu que des rapports à sa disposition font état de ceux qui à l'extérieur, entraînent et arment ceux qui viennent perpétrer la violence et perturber la paix et la sécurité au Burundi.

**Bujumbura, le 12 avril 2016**

**Le Secrétaire Général du Gouvernement et  
Porte-Parole du Gouvernement**

**Philippe NZOBONARIBA.-**